

18 août 2017
n° 15 • 75^e année

Bimensuel
Rédaction:
chaussée de Hæcht 579
B-1030 Bruxelles
Bureau de dépôt: Charleroi
P911984
ISSN 0772/2427



WWW.LACSC.BE

JOURNAL D'INFORMATIONS SYNDICALES

L'Info



Encadrer l'économie collaborative

La révolution numérique fait apparaître de nouveaux modèles économiques. Utilisation durable des biens, lien social, mais aussi conditions de travail précaires: l'économie collaborative peut mener au meilleur comme au pire. La CSC de Liège-Huy-Waremme propose à ses militants des formations destinées à mieux comprendre ces changements.

> P 5 et 6

NOUVEL ACCORD DE MAJORITÉ EN WALLONIE

La déclaration de politique régionale du gouvernement wallon MR-CDH présente quelques intentions louables et confirme certains accords déjà établis. Mais de nombreux points restent flous et nécessitent la plus grande vigilance syndicale.

Suite au refus du CDH de continuer à gouverner avec le PS, une nouvelle coalition a vu le jour en Wallonie. Le MR et le CDH ont scellé un accord de majorité le 25 juillet dernier. Le nouveau ministre-président wallon, Willy Borsus, a présenté au parlement la déclaration de politique régionale (DPR) de son gouvernement.

Bonne gouvernance et concertation

Certains passages de cet accord de gouvernement présentent des intentions louables. Ainsi, la décision d'améliorer la gouvernance et d'augmenter la transparence est positive. Il faudra évidemment voir la manière dont ces intentions seront traduites dans les faits.

Il s'engage aussi à privilégier la concertation en matière de politique de l'emploi et de formation. Pour la CSC wallonne, c'est positif si les interlocuteurs sociaux au sein du Groupe des partenaires sociaux wallons (GPSW) restent les interlocuteurs privilégiés du gouvernement et si les résultats de la concertation sont respectés et mis en œuvre tels quels.

Le chapitre consacré à l'emploi est une version régionale du «jobs, jobs, jobs» proclamé par le Premier ministre au fédéral mais relativement peu suivi d'effet jusqu'ici... En la matière, la DPR wallonne rencontre assez largement la vision du marché de l'emploi déve-

loppée par les employeurs. La notion de métiers en pénurie revient à plusieurs reprises dans le texte et semble vouloir déterminer les politiques relatives aux demandeurs d'emploi. Or la notion même de métiers en pénurie pose divers problèmes («L'Info» n°14 du 14 juillet 2017).

Le nouveau gouvernement affirme qu'il tiendra différents engagements pris par la coalition précédente, notamment l'engagement relatif à l'accord non marchand. Ce dossier est une priorité de la CSC. C'est donc plutôt une bonne nouvelle. De même que l'engagement du gouvernement de continuer à travailler à la mise en œuvre d'une assurance autonomie et d'améliorer l'offre de services pour la petite enfance. Mais là encore, il faudra voir quelles mesures concrètes seront prises, car les termes de la DPR sont assez flous et les points de vue des nouveaux partenaires parfois assez différents.

Quels moyens?

Reste aussi à voir comment les engagements pris seront financés. Le nouveau gouvernement commence par supprimer la téléredévance. Certains Wallons pourraient trouver le geste sympa... Mais le gouvernement ampute ainsi son budget de 100 millions d'euros sans expliquer comment il compte compenser cette absence de recettes. De plus, il annonce l'abaissement de la fiscalité immobilière et de certains droits de succession. Encore des recettes en moins. Et là non plus, il ne dit pas comment il compensera ce manque à gagner. Cela appelle la plus grande vigilance, d'autant que la DPR parle de «*priorité au retour à l'équilibre et au désendettement*», ce qui nuance pas mal tout le reste.

L'Info



Pour une lecture aisée de «L'Info» sur smartphone et sur tablette, en Belgique et à l'étranger, et cela dès la parution du journal, scannez ce code QR. Il vous mènera directement vers le téléchargement de l'application «L'Info CSC» de votre Playstore ou de l'App Store. Ou suivez la procédure de téléchargement.

Procédure de téléchargement pour Android

Allez sur **Playstore** > Dans «Recherche» (loupe), tapez «L'Info CSC» > Cliquez sur l'icône «L'Info CSC» > Cliquez sur «Installer». Le kiosque s'installe en arrière-plan sur le bureau de votre tablette > Toujours sur Playstore, cliquez sur «Ouvrir» > Lors de l'ouverture de l'application, acceptez les «notifications push» > Dans l'application, cliquez sur «Télécharger» pour lire votre dernier numéro de «L'Info».

Procédure de téléchargement pour IOS

Cliquez sur l'**App Store** > Dans la barre de recherche, en haut à droite de votre écran, tapez «L'Info CSC» > Cliquez sur «L'Info CSC» qui apparaît dans les résultats de recherche > Cliquez sur le bouton de téléchargement > Patientez pendant le téléchargement et l'installation de votre application > Cliquez sur «Ouvrir» > Téléchargez le numéro de votre choix.

TIRAGE MOYEN

210.000 exemplaires

RÉDACTION

chaussée de Hæcht, 579,
B-1030 Bruxelles (Belgique)
Tél : 02 246.32.86
Fax : 02 246.30.10
E-mail presse@acv-csc.be

Pour obtenir votre correspondant, faites le 02/246 suivi de quatre chiffres indiqués.

ABONNEMENTS ET POSTE

Martleen Verlee [3281]
mverlee@acv-csc.be

CHEF DU SERVICE PRESSE

Brigitte Jaspard [3291]
bjaspard@acv-csc.be

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Daniel Deltisse [3287]
ddeltisse@acv-csc.be

RÉDACTION

Danièle Ernotte [3289]
dernotte@acv-csc.be
Anne-Marie Pirard [3290]
apirard@acv-csc.be
Donatienne Coppeters [3283]
dcoppeters@acv-csc.be

MISE EN PAGE

Patricia Martin [3297]
patriciamartin@skynet.be
Marie-Hélène Toussaint [3298]
M-HToussaint@skynet.be

ÉDITEUR

Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

IMPRIMERIE

Remy-Roto Beauraing



© Philippe Clément/Deapress.com

LE BUDGET DE L'ÉTAT ANNONCE UN HIVER SOCIAL DUR

Des emplois de moindre qualité, des pensions plus faibles, des factures plus élevées... Le budget de l'État pour 2018 n'épargne pas les simples citoyens. Et ses effets concrets sur la sécurité sociale sont inquiétants.

Fin juillet, le gouvernement fédéral s'est mis d'accord sur les mesures budgétaires pour 2018. Les choix posés dans ce qu'il est convenu d'appeler «l'accord estival» ne vont pas dans le bon sens et ils annoncent un hiver social dur.

Le gouvernement a reporté l'équilibre budgétaire, ce qui devrait permettre de desserrer la gangue de l'austérité. Malheureusement, les moyens financiers libérés ne seront pas investis dans l'économie réelle, mais ils financeront les recettes fiscales que le gouvernement surestime toujours (taxe diamant, taxe Caiman, etc.).

Quelques dégâts limités

Le budget contient quelques rares bonnes nouvelles. Sur le plan socio-économique, certaines mesures annoncées – et vivement combattues par la CSC – sont écartées: la réduction de la moitié de l'allocation de garantie de revenu (AGR) pour les temps partiels involontaires ne sera pas mise en œuvre, et les chômeurs bénéficiaires d'allocations d'insertion très éloignés du marché de l'emploi vont bénéficier d'un répit supplémentaire de deux ans en attendant une solution structurelle. Quelques mesures demandées par la CSC figurent dans l'accord: l'assimilation de l'aide à temps partiel dispensée par les aidants proches, le relèvement des allocations d'assistance sociale mais pour un montant de 80 millions d'euros seulement (soit à peine 2% du budget des allocations d'assistance). Bref, on reste largement en-dessous des promesses de l'accord de gouvernement qui s'engageait à relever les minima de l'assistance et de la sécurité sociale au niveau de la norme européenne de pauvreté.

Nouvelle flexibilisation

Pour le reste, les mauvaises nouvelles s'accumulent. Des changements dans le calcul de l'assimilation vont entraîner la diminution des

pensions des chômeurs et des travailleurs en RCC (voir en page 4).

Et le gouvernement ajoute une nouvelle couche de flexibilisation libérale: il est question de travail de nuit et du dimanche dans l'e-commerce, de travail intérimaire dans tous les secteurs, de flexi-jobs dans les commerces de détail et la distribution, de préavis plus courts durant les quatre premiers mois, de travail du dimanche pour les mineurs, d'une nouvelle érosion de la notion d'emploi convenable.

Les syndicats de l'industrie alimentaire et du commerce alimentaire ont immédiatement réagi, car, s'ils ne s'opposent pas à une flexibilité dont on a besoin, ils exigent qu'elle soit encadrée. Les syndicats de la construction ont eux aussi réagi puisque le préavis réduit pour les ouvriers de ce secteur reste sur la table, ce qui est pourtant anticonstitutionnel.

La sécurité sociale malmenée

En même temps, le gouvernement continue à mettre à mal le financement de la sécurité sociale et des services collectifs en diminuant ou même en supprimant certains impôts et cotisations sociales. Par exemple, les flexi-jobs, c'est à peine 25% de cotisations sociales et aucune taxation. Il est possible de gagner 6.000 euros par an dans des fonctions récréatives et des services aux particuliers sans payer de cotisation ou d'impôt. Idem dans l'économie collaborative où la mesure s'ajoute aux 5.000 euros imposés à 10%, soit un total de 11.000 euros avec 0 euro de cotisations sociales et 4,5% d'imposition...

Tout cela constitue un important manque à gagner pour la sécurité sociale. Début juillet, la CSC, la Mutualité chrétienne, le Moc et son homologue flamand Beweging.net avaient mis le gouvernement en garde: «*Le problème de la sécurité sociale, ce sont ses recettes. Les dépenses sont sous contrôle, mais les recettes posent problème.*» Ils appelaient à des réformes structurelles pour augmenter les recettes et mieux financer la sécurité sociale et les services collectifs. Le gouvernement Michel a fait la sourde oreille.

Le budget de l'État 2018 est aussi fiscalement injuste. Voir l'édito en page 12.

CERTAINES PENSIONS DIMINUÉES DÈS 2019

Le gouvernement prépare des mesures qui sabrent une nouvelle fois dans les montants des pensions des travailleurs. Les prépensionnés et les demandeurs d'emploi sont dans le viseur.

«Des fins de carrière réalisables et des mesures positives et incitatives pour permettre aux travailleurs de rester plus longtemps au travail, ce sont des concepts inconnus de ce gouvernement. Pénaliser les travailleurs en réduisant encore davantage une pension déjà faible devient la nouvelle norme», s'indignent la CSC et les deux autres syndicats. En effet, sur base du texte publié par le ministre des Pensions sur son site internet après le conseil des ministres du 20 juillet dernier, il semble clair que le gouvernement a décidé de diminuer de nouveau les pensions des travailleurs. Le ministre a détaillé trois mesures qui s'appliqueraient aux pensions prenant cours au 1^{er} janvier 2019 et viseraient les prépensionnés et les demandeurs d'emploi.

Nouveau calcul d'assimilation

Voici les trois mesures.

1. Les travailleurs qui partent en prépension dans le régime général toucheront une pension plus faible. Dans le calcul de leur pension, leurs années de prépension ne seront plus comptabilisées sur la base de leur dernier salaire, mais bien en tenant compte d'un droit minimum. (Ceci concerne le régime général et ne concerne donc pas les prépensions prises suite à une restructuration ou dans le cadre des métiers lourds.)
2. Les travailleurs qui cherchent un emploi depuis plus d'un an subiront eux aussi cette nouvelle méthode de calcul particulièrement défavorable. Ils seront donc triplement pénalisés: une première fois au moment du licenciement, une deuxième fois lorsque leur

allocation diminuera suite à la dégressivité, et une troisième fois lorsqu'ils prendront leur pension.

3. Les demandeurs d'emploi et les prépensionnés qui ont commencé à travailler avant l'âge de 20 ans et qui terminent leur carrière en RCC (y compris dans les cas de restructuration, dans le cadre des métiers lourds, etc.) seront également pénalisés. Jusqu'ici, un mécanisme de compensation prévoyait que les travailleurs ayant plus de 45 ans de carrière voient leurs premières années à bas salaire assimilées à leurs dernières années avec un salaire plus élevé. Ce mécanisme serait supprimé, ce qui diminuerait le montant de leur pension.

Un impact non négligeable

Première et deuxième mesures: moins de pension pour les demandeurs d'emploi et pour les prépensionnés.

Impact de ces mesures (calcul par année d'assimilation modifiée):

Pension mensuelle	Perte mensuelle	Perte annuelle
1.042 à 1.250 euros	12,25 euros	147,00 euros
1.251 à 1.458 euros	20,06 euros	240,72 euros
1.459 à 1.666 euros	30,33 euros	363,96 euros
1.667 à 1.875 euros	40,36 euros	484,32 euros
1.876 à 2.083 euros	44,26 euros	531,12 euros

Source: Service fédéral des pensions.

La solidarité des périodes assimilées constitue une part importante de la carrière des hommes et des femmes. Dans la carrière moyenne d'un homme (égale à 42 ans), 30% sont assimilés. Pour les femmes (dont la carrière moyenne est de 36,6 ans), 37% sont assimilés. Sans ces assimilations, leurs pensions seraient beaucoup plus faibles: en moyenne, les hommes et les femmes comptent 5,6 années d'assimilations. La décision du gouvernement de limiter le calcul de ces périodes assimilées signifie, pour un travailleur «moyen», une diminution de la pension de 152 euros/mois pour les hommes et de 133 euros/mois pour les femmes. La perte pour les hommes est plus importante parce que les revenus qui servent de base au calcul de leur pension sont plus élevés.

Troisième mesure: perte de pension pour les travailleurs qui ont commencé à travailler avant l'âge de 20 ans.

Pension mensuelle	Perte moyenne par mois (montants bruts)
833 à 1.041 euros	113 euros
1.042 à 1.249 euros	65 euros
1.250 à 1.450 euros	93 euros
1.450 à 1.650 euros	104 euros

Source: Service fédéral des pensions.

Les chiffres sont basés sur les dernières informations officielles en date du 13 juillet 2017.





L'économie collaborative favorise le réemploi, la réparation. Mais gare aux dérives!

La révolution numérique transforme nos modes de consommation, de production et de distribution. Elle fait émerger de nouveaux modèles économiques qui peuvent améliorer la qualité de vie et de l'environnement. À condition d'éviter les dérives.

Pour une transition économique juste et durable

Les modes de production, de distribution et de consommation changent. La révolution numérique les transforme peu à peu et fait apparaître de nouveaux modèles économiques. Ceux-ci peuvent mener au meilleur mais aussi au pire. C'est une question de choix. La CSC de Liège-Huy-Waremme, avec l'appui du Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement (Rise), a proposé à ses délégués des formations destinées à mieux comprendre ces changements et à s'outiller pour contribuer à une transition juste et durable. Lors de ces formations, il est apparu que les bouleversements en cours ont des conséquences sur l'emploi, l'organisation du travail, la concertation sociale ou l'environnement, et que les syndicats ont assurément un rôle à jouer.

Économie collaborative

Pour se positionner face aux modèles économiques émergents, il faut les comprendre. Lors des formations Rise, plusieurs experts ont mis l'accent sur un des modèles issus de la digitalisation: l'économie collaborative. Elle repose sur la connexion de trois éléments: une mutualisation des biens, services ou infrastructures; une communauté d'utilisateurs; un support numérique. Grâce à des plateformes en ligne, des réseaux de citoyens/consommateurs/entrepreneurs se créent pour combler une utilisation non optimale des ressources.

Mais sous le vocable «économie collaborative», on trouve des acteurs très différents: ils vont de Wikipedia à Uber en passant par les Repair Cafés, Deliveroo, Airbnb... Ce qui les différencie, c'est l'objectif poursuivi. «Prenons l'exemple de la mobilité: certaines entreprises, comme Uber, ont des finalités capitalistes, alors que d'autres, comme des ASBL de covoiturage, n'ont pas cet objectif. Il faut donc aligner différents critères pour voir quelle est la volonté de ces entreprises», explique Nabil Sheikh Hassan, du service d'étude de la CNE.

Pour Gilles Vanden Burre, député fédéral Ecolo, «si elle est bien encadrée, l'économie collaborative va révolutionner positivement

nos modes de vie et de consommation. Ce système privilégie l'utilisation durable des biens, plutôt que leur propriété. Il favorise le réemploi, la réparation, la mise en commun des ressources. Il redistribue les profits au sein de la communauté d'utilisateurs/consommateurs et crée du lien social. Cette forme d'économie, pour peu qu'elle soit intelligemment accompagnée par les pouvoirs publics, devrait nous mener vers une consommation plus raisonnée, vers une augmentation de la qualité de notre vie et de notre environnement.»

Gare aux dérives!

Mais gare aux dérives! «Sous le couvert de la collaboration et de l'entraide, c'est aussi une nouvelle manière d'asservir des travailleurs qui est apparue», signale Bruno Frère, chercheur en sociologie à l'ULG. Il précise: «L'économie de plateformes capitalistiques, c'est l'aboutissement le plus dérégulé du capitalisme contemporain.» Les travailleurs ces plateformes, qui n'en sont pas les salariés, ne bénéficient d'aucune protection en cas de maladie, d'accident, de perte d'emploi... Faute de cadre légal clair, ils ne disposent guère de recours en cas de problème. Et comme la concurrence entre travailleurs est effrénée, leurs rémunérations sont faibles et variables, et leurs conditions de travail précaires. En outre, de nombreuses questions se posent: le financement de la sécurité sociale, la manière d'obtenir la clarté dans le règlement des litiges, la dualité entre un marché du travail régulé et un marché qui ne l'est pas...

Pour les militants de la CSC de Liège-Huy-Waremme, une première conclusion s'impose: «Nous souhaitons soutenir l'économie collaborative qui renforce les liens entre les individus, permet une gestion durable des ressources, un échange de biens ou de services non lucratif. Nous encourageons les pouvoirs publics à encadrer ces nouvelles formes d'économie et à réglementer les dérives des plateformes capitalistiques.»

Isabelle Debroux



DES RÈGLES, DES BALISES ET DES CHOIX JUDICIEUX

Parer les dérives des plateformes capitalistiques et favoriser une économie de partage juste et durable nécessite des règles et des balises.

Promouvoir une véritable économie collaborative suppose diverses conditions. D'une part, il faut légiférer pour protéger les travailleurs en proposant un statut, en imposant aux plateformes d'établir des contrats de travail en bonne et due forme, en veillant à ce que l'économie collaborative contribue aux fonctions collectives, donc au financement de la sécurité sociale, en encadrant les risques assumés par les travailleurs, les plateformes et les utilisateurs.

D'autre part, il faut protéger les secteurs existants de la concurrence déloyale des plateformes en soumettant les entreprises de l'économie collaborative aux mêmes normes que les autres acteurs sectoriels, en matière d'hygiène, de taxes, de licence d'exploitation, etc. Et il faut veiller à ce que l'économie collaborative ne détricote pas la législation sur le travail.

Enfin, il faut sensibiliser les citoyens à l'importance de leurs choix: «Notre rôle de syndicaliste est aussi de faire prendre conscience des conséquences de nos modes de consommation, explique Sophie Reginster, permanente en charge des questions économiques

et environnementales à la CSC liégeoise. Nous devons mettre en exergue les initiatives citoyennes respectueuses de l'environnement, montrer l'impact positif de la "vraie" économie collaborative sur l'environnement grâce à des exemples de covoiturage, d'espaces de coworking, de systèmes de voitures partagées, etc. Nous devons aussi encourager les circuits courts, l'économie circulaire, les investissements publics dans le local.»

I.D.

Se former, s'informer

Le Groupe environnement de la CSC liégeoise (GeL) réunit militants et délégués soucieux de faire de la transition durable un terrain d'action syndical. Il planche sur les thèmes liés à la transition durable: gestion énergétique, mobilité, tri des déchets, éco-consommation... Il invite des experts, participe à des événements, visite des lieux. Plus d'infos auprès de Sophie Reginster (sreginster@acv-csc.be) et du secrétariat PPI (04.340.72.16).

Parallèlement, Rise propose des formations liées à ces thématiques, à Liège (ediaz@acv-csc.be) et à Bouge (rise@acv-csc.be). Plus d'infos sur www.rise.be.

ÉCONOMIE SOCIALE ET COOPÉRATIVES DE TRAVAILLEURS

Dans le contexte actuel de crise et de mutation, l'économie sociale constitue un exemple de transition plus juste et plus durable.

Le fonctionnement des entreprises d'économie sociale, productrices de biens ou de services, est plus éthique que celui des entreprises traditionnelles. C'est ce qu'ont montré Aurélie Soetens,

Ces entreprises se distinguent par: une finalité de service à la collectivité ou aux membres plutôt qu'une finalité de profit; une autonomie de gestion; un processus de décision démocratique; la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. Les acteurs de l'économie sociale sont principalement des associations, des mutuelles, des fondations, des sociétés à finalité sociale ou des coopératives qui œuvrent souvent dans les secteurs liés à la protection de l'environnement. Ces coopératives peuvent être la propriété des travailleurs qui soit l'ont créée de toute pièce, soit ont repris l'entreprise où ils étaient salariés parce qu'elle allait fermer. Encore rares, les coopératives de travailleurs pourraient se développer à l'avenir.

Pour mieux cerner le fonctionnement de l'économie sociale, les participants aux formations Rise ont visité la coopérative «Vin de Liège», une entreprise citoyenne qui travaille en agriculture biologique, est

active dans l'insertion professionnelle et est clairement actrice d'une transition juste et durable.

I.D.



Les militants de la CSC liégeoise participant aux formations Rise ont visité la coopérative «Vin de Liège».

doctorante en économie sociale à l'ULG, et Sébastien Cassart, chargé de mission pour Syneco, centre d'expertise en économie sociale et solidaire, lors des formations Rise à la CSC de Liège.



MÉTAL ET TEXTILE

ISABELLE MICHEL DEVIENT SECRÉTAIRE NATIONALE DE L'ACV-CSC-METEA



Les secteurs du textile et du métal renouvellent leurs instances dirigeantes et les féminisent. Isabelle Michel quitte le Luxembourg pour devenir secrétaire nationale et rejoindre le bureau journalier de l'ACV-CSC-Metea.

Le comité directeur de l'ACV-CSC-Metea a nommé deux nouvelles secrétaires nationales: Isabelle Michel (francophone) et Carine Hiroux (néerlandophone). Elles prendront leurs fonctions en septembre. Sans que cela soit l'intention, voilà une centrale industrielle qui féminise ses instances dirigeantes: au printemps prochain, son bureau journalier comptera six personnes dont quatre femmes.

Isabelle Michel quittera donc le Luxembourg, mais elle gardera son ancrage à Virton et elle y tient: «*Je suis une rurale. J'aime la marche, la pêche... Dans mes nouvelles fonctions, entre autres apprentissages, je vais faire celui du monde urbain*», sourit-elle. Avant ce changement, «*L'Info*» a rencontré la nouvelle secrétaire nationale de l'ACV-CSC-Metea et a évoqué avec elle son parcours syndical.

Comment êtes-vous entrée à la CSC?

J'ai répondu à une offre pour un poste d'animateur des jeunes. J'avais 28 ans, deux enfants, une solide expérience du scoutisme, mais je connaissais peu le monde syndical. J'ai été engagée... à condition de passer le permis de conduire! Et puis j'ai regardé, observé, j'ai été écolée par Patrick Conrotte, et j'ai appris le boulot. À cette époque, les permanents interprofessionnels assuraient aussi le travail de première ligne: recevoir les affiliés, connaître la réglementation et, chez nous, la législation relative aux frontaliers, avoir des contacts avec les employeurs... Tout cela me plaisait et me plaît toujours.

En 2001, vous devenez responsable des Femmes CSC du Luxembourg...

Mon secrétaire fédéral, Claude Rolin, me l'a proposé et j'ai assumé cette responsabilité pendant plus de dix ans, en plus de mes activités de PPI à Arlon et Virton. Il y avait pas mal de défis à relever, y compris en interne. C'était une chouette équipe.

Durant ces années, j'ai aussi assuré divers mandats: au comité régional wallon, dans le groupe de travail «questions sociales» du CRW, au groupe «sécurité sociale» national, à l'AID La Trêve et Habilux, chez Prom'emploi...

Et en 2013, vous passez à l'ACV-CSC-Metea. Pourquoi?

J'aimais beaucoup mon boulot. Mais mes enfants devenaient grands et c'était le bon moment pour tenter autre chose. Quand le poste de secrétaire syndical Metea pour le Luxembourg a été vacant, j'ai postulé. Passer de l'interprofessionnel à une centrale est toujours un pari. Ce sont deux métiers différents: faire des animations, ce n'est pas la même chose que gérer des équipes, gérer des conflits avec les employeurs ou au sein des délégations...

Tout s'est vraiment bien passé avec les nouveaux collègues. Il existe chez Metea

un véritable accueil, un réel souci des personnes. Je l'ai perçu dès le début et il ne s'est jamais démenti jusqu'ici.

Comment voyez-vous vos nouvelles fonctions?

C'est encore une nouvelle étape, un nouveau boulot, de nouvelles choses à apprendre. Mes fonctions seront surtout

« Chez Metea, on a conscience d'être entré dans un nouveau siècle. Nous nous trouvons à un tournant de l'histoire syndicale et il s'agit de ne pas le louper. »

fédérales: l'amélioration et le suivi du fonctionnement syndical «entreprises». Je m'occuperai aussi, notamment, des Jeunes Metea, de la CP 100 et du travail dans les PME. Et puis, de nouvelles matières ont été ajoutées dans l'escarcelle de la fonction: le dossier santé-sécurité où l'on voit clair, et celui du «travail faisable» où c'est encore un peu l'inconnu. On ne discerne pas bien les conséquences à long terme des mesures prises. Il faut donc bien réfléchir, croiser les avis... Chez Metea, on a conscience d'être entré dans un nouveau siècle. Nous nous trouvons à un tournant de l'histoire syndicale et il s'agit de ne pas le louper. Il ne faut pas oublier le passé dont on a besoin, mais il faut être capable de négocier le tournant pour ne pas prendre la mauvaise direction.

Avez-vous une devise?

Ce qui ne me tue pas me rend plus forte. Excepté le décès d'un proche, toute expérience négative peut apporter du positif: le fait d'être restée debout, de pouvoir réfléchir à ce qui a fait plier... Cela permet d'avancer.

L'actrice

DE MISSIONNAIRE À LEADER SYNDICALE

Une religieuse belge qui devient en Inde porte-drapeau de la cause des femmes et des enfants travailleurs domestiques, c'est l'histoire de sœur Jeanne Devos, une femme exceptionnelle âgée aujourd'hui de 82 ans. La CSC-Alimentation et services, qui a tissé des liens très forts avec elle et le mouvement qu'elle a créé, vient de lui dédier un film.

Jeune fille, Jeanne rêvait déjà de devenir missionnaire en Inde. Après ses études secondaires dans le Brabant flamand, elle cherche un ordre actif en Inde. Elle rejoint la Congrégation du cœur immaculé de Marie, à Heverlee. Une fois son noviciat achevé, Jeanne se forme dans l'aide aux personnes sourdes, avec l'idée de pouvoir se rendre utile en Inde. Elle raconte: *«J'ai quitté Bruxelles en train. C'était très difficile, car c'était un départ pour la vie. Nous étions quatre, tellement impressionnées que nous avons à peine échangé trois mots entre Bruxelles et Marseille. Une acceptation en silence, mais une réelle acceptation. À la descente du bateau, je n'oublierai jamais mes premières impressions. Dans un train de nuit de Dhanushkodi à Chennai, il y avait une jeune femme avec un nouveau-né. L'image était superbe. On a pris des photos, pensant que c'était unique. Mais ce genre de scène était partout...»*

Une coiffe et des fossettes

La première mission de sœur Jeanne fut d'enseigner aux enfants sourds et aveugles à Madras. *«À notre arrivée, nous avons chacune reçu un signe comme nouveau nom. On portait la coiffe, c'était donc le signe pour une religieuse. En plus de cela, mon signe à moi, c'était une fossette. Je devais en avoir à l'époque... Une autre sœur était musicienne. Son signe fut un accordéon.»*

Progressivement, sœur Jeanne prend conscience des conditions de vie à l'extérieur de l'institution. *«Les enfants des écoles normales ou d'internats venaient jouer parfois avec les enfants handi-*

Des acclamations à l'OIT

Pia Stalpaert, présidente de la CSC-Alimentation et services: *«Mon premier contact avec Jeanne Devos remonte à 2010, à la Conférence de l'OIT, à Genève. Nous avons mené ensemble les discussions qui ont abouti à la convention sur le travail domestique finalement approuvée en 2011. Ce n'était pas rien... Et le faire avec une telle personnalité était assez émouvant pour moi. Quand le vote fut passé, ce fut un moment incroyable que nous avons partagé. Les ONG étaient présentes dans la grande salle de l'OIT. On a entendu des acclamations et des applaudissements et une énorme banderole a été déroulée pour célébrer l'événement. Après, les gens ont fait la fête et dansé dans le hall... Depuis cette époque, notre centrale a conclu un engagement sur le long terme pour soutenir le Domestic Workers Movement.»*



Nom > Devos
Prénom > Jeanne

Fonction > religieuse, missionnaire en Inde, fondatrice du Domestic Workers Movement, nominée pour le prix Nobel de la paix en 2005.

capés. Mais il y avait des groupes, basés sur le système des castes et le fait de pouvoir suivre les études. Plusieurs jeunes filles ne faisaient jamais leurs devoirs. Alors, nous avons proposé de les accompagner après l'école pour voir ce qu'il en était. Ça a été une révélation...» En rentrant chez elles le soir, ces écolières vendaient des journaux ou travaillaient dans le quartier, sans électricité et sans possibilité d'étudier à la maison. Sœur Jeanne ressent au plus profond la nécessité d'agir.

Apprendre l'estime de soi

«J'ai compris que les plus pauvres sont toujours les femmes et les enfants. Et j'ai donc choisi d'œuvrer pour elles qui sont les plus fragilisées, les plus faibles et les plus marginalisées. En les écoutant, j'ai appris que les domestiques étaient sexuellement vulnérables derrière les portes closes des maisons, que c'était souvent du travail forcé pour rembourser des prêts, et que ces femmes étaient seules, sans voix. Mon premier objectif a donc été de donner une voix aux travailleuses domestiques.»

Sœur Jeanne se rappelle particulièrement une enfant de 13 ans qui avait été violée par son employeur et qui avait été amenée enceinte, sans comprendre ce qui lui arrivait. Aucun adulte n'était à ses côtés... *«Ça a été la grande impulsion qui a fait qu'on ne pouvait plus rester inactif.»*

Elle se rapproche des domestiques et se demande comment donner un visage et un nom à ce groupe invisible. Elle crée des petits



groupes de femmes et écoute leurs histoires. «L'écoute est la première et la plus importante chose à faire pour valoriser la personne et apprendre l'estime de soi.»

Des années difficiles

En 1986, Jeanne déménage de Madras à Bombay, l'actuelle Mumbai. Les récits souvent poignants des domestiques l'aident à convaincre les évêques de lui permettre de créer un mouvement de défense des travailleurs domestiques. La missionnaire devient leader syndicale. Une organisation est mise en place, le Domestic Workers Movement, qui repose sur trois piliers: la dignité, la justice et le droit de parole.

«Les premières années ont été très difficiles. Les femmes étaient méfiantes et il y avait de la concurrence entre elles pour le travail. On nous disait que les domestiques n'étaient pas solidaires, que c'était une utopie qui ne deviendrait jamais réalité. Cette pression influence aussi vos propres doutes... Je me suis beaucoup demandé si j'étais réellement capable de prendre en charge les problèmes des plus démunis, avec eux.»

Puis est apparu clairement le fait que le travail domestique était un grand commerce d'esclaves adultes, mais aussi d'enfants. «Il y a en effet une demande énorme pour des travailleurs domestiques. Et les employeurs donnent donc facilement de l'argent aux trafiquants pour sortir un enfant d'un village ou d'un bidonville et le faire travailler. Pour un enfant, être acheté et vendu est la pire des choses.»

Le droit de pleurer

En 1995, sœur Jeanne commence donc à s'occuper des enfants travailleurs domestiques. «À vrai dire, ce sont les femmes qui ont dit qu'il fallait s'occuper d'eux. En Inde, une employée de maison fait, selon sa caste, le ménage, la lessive... Donc, elles entrent et sortent, et elles avaient vu des enfants travailler dans des maisons. Et elles ont proposé d'agir.» Elle se rappelle: «Pour le premier groupe d'enfants que l'on avait réuni à Bombay, je m'étais préparée à toutes leurs envies. Ils étaient sept ou huit. J'avais prévu un peu d'argent pour leur payer une glace. Je m'étais préparée à tout ce dont ils pourraient avoir envie, sauf à ça. Quand j'ai demandé ce qu'ils voulaient, ils ont demandé s'ils pouvaient pleurer. J'étais tellement sous le choc que j'ai aussi failli pleurer. Et après avoir pleuré, ils ont demandé s'ils pouvaient rire. J'ai dit oui bien sûr, mais je leur ai demandé pourquoi ils avaient envie de pleurer et de rire. "Madame, si je pleure, on me dit que je ne suis pas là pour pleurer, mais pour travailler", m'a répondu un des enfants.»

Des années plus tard, le mouvement Child Rights Movement pour les droits des enfants sera fondé en Inde. Quant au National Domestic Workers Movement, il est maintenant actif dans 17 États indiens.

«Financièrement, ce n'est pas toujours facile. D'abord parce qu'on ne peut pas compter sur l'aide des groupes favorisés en Inde, car ils y perdraient leurs avantages. Ils devraient mieux payer leurs

domestiques et ils ne vont certainement pas nous aider à imposer ça. Les membres cotisent, mais c'est très minime. On a finalement reçu beaucoup de soutien de la Belgique, d'abord par Broederlijk Delen, puis par Solidarité mondiale, et plus particulièrement par la centrale qui comprend bien cette problématique, la CSC-Alimentation et services. Outre le soutien financier, elle nous aide pour la construction et le développement de notre mouvement.»

Passage de flambeau

Aujourd'hui, la gestion du Domestic Workers Movement a été confié à des sœurs indiennes, formées par sœur Jeanne et qui suivent sa trace. Un de leurs objectifs est de professionnaliser le travail domestique, notamment en enseignant le métier à l'école, et d'aboutir à un statut qui donne des droits et une couverture sociale. Il y a donc encore du chemin à parcourir... Mais à l'heure de prendre sa retraite, à 82 ans, sœur Jeanne se dit fière: «Avant, les travailleurs domestiques étaient résignés. Subir toutes ces épreuves, c'était leur destin. Aujourd'hui, ils disent: "Nous avons aussi une vie, nous avons une dignité, nous apportons notre contribution, nous devons être traités en égaux." J'ai toujours espéré que les choses progresseraient, mais jamais je n'aurais cru voir une partie de la Terre promise. Je suis fière, mais je suis surtout fière d'elles. Parce que ce n'est pas tant l'organisation en tant que telle que la force des femmes, de leur solidarité et la force de leur engagement qui crée le mouvement. Et je suis très fière de ça.»

D.E.

Source: documentaire «Je suis travailleur domestique et j'ai un nom», juin 2017. Copie disponible auprès de la CSC-Alimentation et services.



© Jos Verhoogen

Le Domestic Workers Movement défend les travailleurs domestiques en Inde.



© Philippe Turpin/Beipress.com

Allocations familiales: nouveau système wallon en 2019

C'est l'une des dernières décisions de l'ex-gouvernement wallon: il a approuvé, en première lecture, un nouveau système d'allocations familiales qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Suite à la 6^e réforme de l'État, la compétence relative aux allocations familiales est passée du fédéral aux Régions. Celles-ci doivent donc définir le système qu'elles mettront en œuvre. Peu avant d'être dissout, l'ex-gouvernement wallon PS-GDH a approuvé en première lecture le nouveau système wallon d'allocations familiales.

Qu'est-ce que cela va changer pour les familles wallonnes?

À partir du 1^{er} janvier 2019

- La réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Elle concerne les enfants qui naîtront à partir de cette date.
- Pour chaque enfant, la famille recevra une allocation de base de 155 euros jusqu'aux 18 ans de l'enfant et de 165 euros de ses 18 ans à ses 25 ans.

- Comme aujourd'hui, des suppléments sont prévus pour les enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap et pour les orphelins. Des suppléments sont prévus aussi pour les familles les plus fragiles, notamment les familles monoparentales.

Période de transition

- Les familles qui perçoivent déjà des allocations familiales restent dans le système actuel et continuent à percevoir les mêmes montants que ceux perçus actuellement et qui sont garantis. Pour ces familles, rien ne change.
- Les enfants qui naîtront avant le 1^{er} janvier 2019 resteront eux aussi dans le système actuel. Celui-ci prendra donc définitivement fin en 2043 puisque les enfants ouvrent le droit aux allocations familiales jusqu'à l'âge de 25 ans maximum.
- Les familles où des enfants naîtront après le 1^{er} janvier 2019 et où un ou plusieurs enfants sont nés avant cette date seront dans les deux modèles en même temps: le

modèle actuel restera d'application pour le ou les premiers enfants (nés avant le 1^{er} janvier 2019), tandis que le nouveau système s'appliquera aux suivants (nés après le 1^{er} janvier 2019).

À partir du 1^{er} janvier 2021

Le décret prévoit que, dès 2021, les familles pourront choisir leur propre caisse d'allocations familiales parmi les caisses privées qui seront agréées par la Région wallonne. De plus, une caisse publique sera créée. Elle remplira des missions de service public, avec une attention pour les familles les plus fragilisées.

Le budget wallon consacré aux allocations familiales est estimé à 2,26 milliards d'euros lors de la première année de mise en œuvre du nouveau modèle. Au terme de la cohabitation entre les deux modèles, en 2043, il devrait atteindre 3,55 milliards d'euros.

Un système par Région

Dès le 1^{er} janvier 2019, les enfants belges auront donc des allocations familiales différentes selon la Région où leurs parents sont domiciliés:

- La Flandre a finalisé sa réforme la première et les montants sont un peu plus élevés qu'en Wallonie.
- Bruxelles n'a pas encore finalisé sa réforme. Le planning a pris du retard car certaines simulations n'ont pas encore pu être réalisées. De plus, l'équilibre entre les besoins des familles et les budgets à court, moyen et long termes n'est pas facile à atteindre dans une Région où la population infantile est plus importante que dans les autres Régions et où la pauvreté est plus répandue avec, notamment, un nombre élevé de familles monoparentales.
- En Communauté germanophone, le gouvernement a arrêté les grandes lignes du nouveau projet. Il semble que la réforme concernera tous les enfants (ceux déjà nés et ceux à naître) dès le 1^{er} janvier 2019, ce qui constitue une vraie différence par rapport aux autres Régions.



Bientôt la fin de votre stage d'insertion?

Après l'arrêt ou la fin des études, les jeunes doivent s'inscrire comme demandeur d'emploi le plus rapidement possible. Commence alors pour eux le stage d'insertion, un stage d'un an après lequel ils pourront obtenir des allocations d'insertion.

Pour bénéficier de ces allocations au terme du stage d'insertion, il faut toutefois avoir moins de 25 ans au moment de la demande d'allocations d'insertion et il faut obtenir deux évaluations positives du service régional de l'emploi (Forem, Actiris, VDAB, ADG).

Si au bout de la période d'un an, le stage d'insertion n'est pas validé par le service régional de l'emploi, ce stage est prolongé tant que le jeune n'a pas obtenu deux évaluations positives. Le jeune qui se trouve dans cette situation de prolongation pourra continuer à bénéficier d'allocations familiales s'il demande une nouvelle évaluation au service régional de l'emploi au plus vite.

Le stage est prolongé tant que le jeune n'a pas obtenu deux évaluations positives.

Tant que le jeune ne justifie pas deux évaluations positives, le stage est prolongé et le jeune doit effectuer la démarche de solliciter au plus vite une nouvelle évaluation après la décision négative. Attention, à défaut d'effectuer spontanément et dans les délais cette démarche auprès du service régional de l'emploi, les allocations familiales ne seront pas accordées durant la prolongation du stage et les allocations familiales éventuellement versées seront récupérées.

La demande d'allocations

Une fois le stage d'insertion accompli, avec deux évaluations positives acquises, les moins de 25 ans doivent effectuer les dé-

marches suivantes pour obtenir des **allocations d'insertion**:

- Le jeune doit se présenter auprès du service régional de l'emploi (Actiris, Forem, VDAB, ADG) à la date mentionnée sur la carte A23 (attestation reçue au début du stage d'insertion) ou dans les 8 jours qui suivent, afin de confirmer son inscription comme demandeur d'emploi.
- Il se présente avec le formulaire C109/36 dûment complété par son établissement scolaire auprès de son organisme de paiement (la CSC) où il recevra une carte de contrôle.
- Il doit remettre sa carte de contrôle à l'organisme de paiement (la CSC) à la fin de chaque mois.

Pour être en mesure de constituer le dossier de chômage d'un jeune, la CSC doit disposer de:

- sa carte d'identité;
- l'attestation d'inscription (A23);
- le formulaire C109/36 rempli par l'école, par lui-même et par le service régional de l'emploi;
- tous les formulaires C4-certificat de chômage concernant les emplois pendant ou après les études (hormis les jobs d'étudiant);
- le numéro de compte sur lequel les allocations d'insertion doivent être versées;
- la date de naissance de toutes les personnes avec lesquelles il habite.

Limitation dans le temps

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'Onem limite l'indemnisation par les allocations d'insertion à un crédit de 36 mois. Si vous êtes cohabitant simple, le crédit de 36 mois démarre dès le premier jour indemnisé. Si vous avez charge de famille ou si vous êtes isolé ou cohabitant privilégié (parce que votre partenaire ou conjoint ne perçoit que des revenus de remplacement), le crédit de 36 mois débute à partir du mois qui suit votre 30^e anniversaire et vous maintenez ainsi votre droit jusqu'au dernier jour du mois de votre 33^e anniversaire.

Certains événements prolongent le crédit de 36 mois. C'est le cas lorsque:

- le jeune bénéficie d'une dispense des obligations d'être inscrit comme demandeur

d'emploi et d'être disponible pour le marché de l'emploi;

- le jeune travaille comme travailleur à temps partiel avec maintien des droits, et bénéficie d'une allocation de garantie de revenus;
- le jeune suit un trajet spécifique ou approprié, organisé ou reconnu par le service régional de l'emploi.

Plus d'infos sur les démarches à effectuer et les formulaires à utiliser auprès de votre centre de services CSC.

© Philippe Turpin/Belpress.com





NOUVEL ACCORD DE MAJORITÉ EN WALLONIE > 2

La déclaration de politique régionale du gouvernement wallon MR-CDH présente quelques intentions louables et confirme certains accords déjà établis. Mais de nombreux points restent flous et nécessitent la plus grande vigilance syndicale.



LE BUDGET DE L'ÉTAT ANNONCE UN HIVER SOCIAL DUR > 3

Des emplois de moindre qualité, des pensions plus faibles, des factures plus élevées... Le budget de l'État pour 2018 n'épargne pas les simples citoyens. Et ses effets concrets sur la sécurité sociale sont inquiétants.



CERTAINES PENSIONS DIMINUÉES DÈS 2019 > 4

Le gouvernement prépare des mesures qui sabrent une nouvelle fois dans les pensions des travailleurs. Le ministre Bacquelaire a détaillé trois mesures qui s'appliqueraient aux pensions prenant cours au 1^{er} janvier 2019.



POUR UNE TRANSITION ÉCONOMIQUE DURABLE > 5 et 6

La révolution numérique transforme nos modes de production et de consommation. Elle fait émerger de nouveaux modèles économiques qui peuvent améliorer la qualité de vie et l'environnement. À condition d'éviter les dérives.



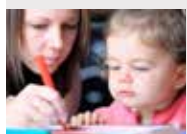
ISABELLE MICHEL SECRÉTAIRE NATIONALE DE METEA > 7

Les secteurs du textile et du métal renouvellent leurs instances dirigeantes et les féminisent. Isabelle Michel quitte le Luxembourg pour devenir secrétaire nationale et rejoindre le bureau journalier de l'ACV-CSC-Metea.



DE MISSIONNAIRE À LEADER SYNDICALE > 8 et 9

Une religieuse belge qui devient en Inde porte-drapeau de la cause des femmes et des enfants travailleurs domestiques, c'est l'histoire de sœur Jeanne Devos, une femme exceptionnelle âgée aujourd'hui de 82 ans.



ALLOCATIONS FAMILIALES: NOUVEAU SYSTÈME WALLON > 10

Peu avant d'être dissout, l'ex-gouvernement wallon PS-CDH a approuvé en première lecture le nouveau système wallon d'allocations familiales. La réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.



BIENTÔT LA FIN DE VOTRE STAGE D'INSERTION? > 11

Après les études, les jeunes doivent s'inscrire comme demandeur d'emploi le plus rapidement possible. Commence alors pour eux le stage d'insertion, après lequel ils pourront obtenir des allocations d'insertion.



Toujours pas d'équité fiscale

Nous demandons depuis longtemps que la fiscalité fasse l'objet d'une réforme structurelle, axée sur une plus grande équité. Nous l'avons encore répété au gouvernement début juillet, avec la Mutualité chrétienne, le Moc et son homologue flamand, Beweging.net. Mais malgré une pression sociale forte, nous ne voyons toujours pas d'équité fiscale!

Les employeurs ont obtenu une réforme de l'impôt des sociétés (Isoc) pour passer sous le taux facial de 33,9%. Mais il est désolant de voir que l'on parle de ce taux facial alors que le taux réel d'imposition des sociétés est sous les 20%. Alors, simplifier, pourquoi pas? Toute la question est de savoir si les niches fiscales sont supprimées. Nous n'avons rien vu qui aille dans le sens de cette élimination, à l'exception d'un début de révision des intérêts notionnels.

Le régime préférentiel pour les PME constitue en soi un non-sens économique, puisqu'il entrave la croissance des entreprises et est à l'origine de constructions fiscales artificielles.

De plus, il n'y a toujours rien sur la taxation des plus-values, alors que le gouvernement l'a promise et que nous sommes un des seuls pays européens à ne pas avoir ce type d'imposition.

Certes, le gouvernement touche un peu le capital en prévoyant une taxation des comptes-titres de plus de 500.000 euros. Mais les personnes qui possèdent de telles sommes sur leurs comptes-titres prennent leurs précautions pour éluder l'impôt! Et le fisc ne dispose d'aucun outil pour contrôler si le contribuable fait réellement la somme de ses différents comptes-titres. Les plus nantis peuvent dormir tranquilles.

Nous voulons que chaque euro soit taxé de la même manière, qu'il provienne des revenus du travail, du patrimoine mobilier ou immobilier. Et c'est toujours loin d'être le cas.

Marie-Hélène Ska,
secrétaire générale de la CSC

Marc Leemans,
président de la CSC